

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 / E-mail : contact@ccsemur.fr

**BUDGET PRIMITIF MAISON D'ACCUEIL 2022 :
NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**

Note rédigée en application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le budget annexe « Maison d'Accueil » comprend les dépenses et recettes liées aux locations de 12 logements propriétés de la Communauté de communes et situés à Iguerande (6 logements) et Saint-Christophe-en-Brionnais (6 logements).

Ces appartements de type T2, de plain-pied, sont en priorité destinés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite du territoire, dans l'optique de favoriser le maintien de la population dans les communes.

En section d'investissement, 2 emprunts sont affectés sur ce budget annexe :

Emprunt CEpBFC	394 960 € / livret A+1,55%, soit un taux de 2,05% depuis juillet 2020. Fin en 2029
Emprunt Dexia	150 000 € / 3,73%. Fin en 2035

Cette année encore, les échéances de remboursement (capital + intérêts, soit 30 500 €) sont intégralement couvertes par les loyers. Au 31/12/2022, le montant de la dette en capital pour ces 2 emprunts sera de 224 725 €.

Une somme de 70 050 € est affectée aux travaux de confortement des logements – cependant au regard du bon état général des 2 constructions, aucuns travaux ne sont prévus en 2022.

En section de fonctionnement, les recettes sont constituées des loyers mensuels (pour une somme totale estimée à 42 500 € sur l'année, calculée sur une occupation permanente de 11 logements sur 12), ainsi que de la régularisation des charges d'entretien. Au 01/01/2022, 11 logements sont occupés.

Côté dépenses, 6 000 € sont affectés aux travaux d'entretien courant sur les parties communes ou dans les logements au départ des locataires (rafraîchissement des peintures, ...). Le montant des intérêts des emprunts s'élève à 6 500 €.

La situation financière de ce budget est saine.